

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de
développement d'Hibernia ltée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la
côte est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 6 de l'ESHM – Responsabilité personnelle

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells
a déclaré :

Il est recommandé que l'organisme de réglementation poursuive et promeuve la
question de la responsabilité personnelle auprès des représentants des travailleurs,
des exploitants pétroliers et de tout autre intervenant approprié.

Nous demandons aux exploitants, en consultation avec les représentants de la main-d'œuvre
extracôtière, les fournisseurs de soins médicaux et autres, au besoin, d'élaborer un code de
responsabilité personnelle pour tous les travailleurs extracôtiers. Le code est soumis à l'équipe
de la sécurité de l'ESHM pour examen. Une fois le code accepté, l'Office surveille le respect
de ce code par un examen régulier des agents de sécurité.

Nous demandons par la présente aux exploitants d'élaborer un plan de travail pour répondre à
la présente recommandation et de présenter ce plan de travail à l'équipement de sécurité de
l'ESHM d'ici le 31 janvier 2011. Nous leur demandons également d'établir et de présenter un
rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant